



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2005/8
8 décembre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS et FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)
(Cent-trente-cinquième session, 8-11 mars 2005,
point 4.2.2 de l'ordre du jour)

PROJET DE RECTIFICATIF 1 AU COMPLÉMENT 9
À LA SÉRIE 01 D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT No 6

(Indicateurs de direction)

Transmis par le Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)

Note: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRE à sa cinquante-troisième session et il a été transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1 (TRANS/WP.29/GRE/53, para. 48). Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/GRE/2004/43, tel qu'il a été modifié (TRANS/WP.29/GRE/53, par. 47).

* * *

Paragraphe 6.1, tableau, colonnes 3, 4 et 5 (sous l'intitulé "Valeurs maximales, en cd, dans l'utilisation"), ajouter l'appel de note 3/ (trois fois) après les valeurs indiquées aux lignes correspondant aux indicateurs de direction des catégories "2a", "3 vers l'arrière", "4 vers l'arrière", "5" et "6".

Note 3, deuxième paragraphe, supprimer "(conformément à ... l'homologation de type)".

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires.
Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité.
Les documents sont également disponibles via Internet:
<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>